

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau dans la ville de Terrebonne
(Dossier R-3851-2013)*

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro ou le distributeur**) a déposé, le 27 juin 2013, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension du réseau de distribution dans la ville de Terrebonne (le **Projet**).

Le Projet vise à permettre le raccordement d'un important projet principalement résidentiel dans la ville de Terrebonne. Le coût global du projet est estimé à 2,279 millions de dollars.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'à Gaz Métro, au plus tard le **16 août 2013 à 12 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces observations au plus tard le **21 août 2013 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca